

DEMANDE D'INSCRIPTION A L'EXAMEN D'ADMISSION dans un établissement public

pour les élèves issus d'un établissement privé hors contrat ou de l'instruction dans la famille

Cette demande doit être adressée à l'établissement public sollicité avant le 20 mai 2023.
Une copie doit parvenir à la Direction des services départementaux de l'Éducation nationale par courriel à
l'adresse suivante : ce.de13-secretariat@ac-aix-marseille.fr

Cadre à renseigner par les responsables légaux de l'enfant

Nom et prénom du responsable légal de l'enfant :

.....

Adresse* :

Téléphone :

Mail :

Nom et prénom de l'enfant :

Date de naissance de l'enfant :

Scolarité 2022-2023 :

☐ inscrit en établissement privé hors contrat (préciser le nom de l'établissement) :

.....

☐ instruit dans la famille

ADMISSION DEMANDEE EN CLASSE DE :

(le résultat obtenu à l'examen ne peut être valable que pour le niveau demandé)

Date, signature du responsable légal de l'élève :

.....

Conformément à la note de service ministérielle n°81-173 du 16 avril 1981, l'examen d'admission porte sur les principales disciplines communes à la classe actuellement fréquentée et à la classe dans laquelle l'élève souhaite poursuivre ses études.

Cadre à renseigner par le chef d'établissement

EXAMEN passé le (date).....à (établissement).....		
RESULTATS obtenus pour l'admission en classe de :		
matières (à compléter)	Notes sur 20	Observations
Français		
Mathématiques		
LV		
...		
RESULTAT : l'élève mentionné ci-dessus est ☐ admis(e) ☐ refusé(e)	à, le Le chef d'établissement, président du Jury (nom, prénom, signature et cachet)	

L'établissement notifie dans les meilleurs délais les résultats de l'examen aux représentants légaux de l'enfant.

Un exemplaire est conservé par l'établissement.

En cas réussite à l'examen en vue d'une admission en classe de 2nde générale et technologique ou de 1^{ère} technologique, les représentants légaux font parvenir à la Direction des services départementaux de l'Éducation nationale (division des élèves, ce.de13-secretariat@ac-aix-marseille.fr) la demande d'affectation incluant :

- le dossier complet de fin de troisième ou de fin de 2nde générale ;
- la copie des résultats de l'examen d'admission en établissement public
- un justificatif de domicile avant le 8 juin 2023.

*Joindre à la demande **2 enveloppes timbrées** à l'adresse des responsables légaux, une pour la convocation, une pour les résultats et un **justificatif de domicile** daté de moins de 3 mois.